

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 292-2023 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS, LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE À LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, LE ZONAGE ET LES DÉROGATIONS MINEURES

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le conseil a adopté le règlement numéro 292-2023, intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et certificats, le règlement complémentaire à la révision du règlement sur les permis et certificats, le zonage et les dérogations mineures », lors de la séance du 4 juillet 2023, tenue au 284, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet;

QUE la MRC de L'Islet a octroyé le certificat de conformité du règlement numéro 292-2023 le 10 juillet 2023, après l'adoption de la résolution numéro 9159-07-23, par le conseil de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 8 août 2023.



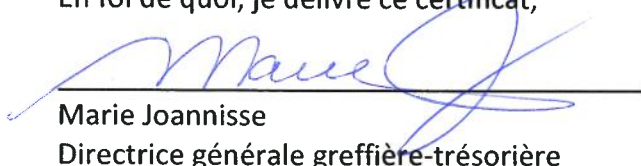
Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 8 août 2023, à chacun des endroits suivants, à savoir aux églises et à l'édifice municipal.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière